

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 MAI 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPRUBAZIONE DI A CUNVENZIONE TRIENNALE
D'UBBIETTIVI È DI MEZII 2026-2028 TRÀ A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA È A SCIC SA TELE PAESE
APPROBATION DE LA CONVENTION TRIENNALE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028 ENTRE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LA SCIC SA TELE PAESE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport concerne l'accompagnement financier de la SCIC SA Télé Paese dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de moyens pour les années 2026 à 2028 en vue du développement de la chaîne de télévision locale Télé Paese.

Dans ce cadre, la SCIC SA Télé Paese a déposé un dossier de demande d'aide financière auprès de la Collectivité de Corse.

1. PREAMBULE

La Collectivité de Corse s'est dotée d'une politique volontariste de développement en faveur du cinéma et de l'audiovisuel. Son intervention s'est portée sur le soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle et différents dispositifs d'aides à la diffusion, l'éducation à l'image, la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique et audiovisuel.

Cette politique a permis une structuration de la filière dès le début des années 2000 avec l'émergence de sociétés de production. L'île compte ainsi aujourd'hui près d'une quarantaine de producteurs, proposant une création dans les genres du documentaire, de la fiction audiovisuelle et cinématographique.

La Collectivité de Corse a également mené une politique volontariste en faveur de la diffusion dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens avec les deux chaînes de télévision de l'île (Télé Paese et France 3 Corse Via Stella), ainsi que la seule plateforme de vidéo à la demande du territoire (ALLINDI). Ces trois diffuseurs ont ainsi contribué à structurer la filière audiovisuelle corse.

2. CADRE JURIDIQUE

L'intervention de la collectivité de Corse en faveur de la SCIC SA Télé Paese s'appuie sur deux textes :

- L'article L1426-1 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que « les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, dans les conditions prévues par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, éditer un service de télévision destiné aux informations sur la vie locale ou à la promotion des langues régionales et diffusé par voie hertzienne terrestre ou par un réseau n'utilisant pas des fréquences assignées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. La collectivité territoriale ou le groupement conclut avec la personne morale à laquelle est confié le service un contrat d'objectifs et de moyens définissant des missions de service public et leurs conditions de mise en œuvre, pour une durée comprise entre trois et cinq ans. Ce contrat

est annexé à la convention conclue avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel ».

- La décision (UE) 2025/2630 de la Commission du 16 décembre 2025 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général et abrogeant la décision 2012/21/UE.

3. CONTEXTE

En France, il existe une cinquantaine de chaînes hertziennes locales autorisées par l'ARCOM, dont une quarantaine en métropole et une douzaine en Outre-Mer (ARCOM, 2023). Parmi ces chaînes, une large majorité est détenue par des actionnaires privés, à l'instar de Télé Paese. Le bilan publié par l'ARCOM en 2023 met en évidence la fragilité du modèle économique des télévisions locales privées : seules 16 chaînes sur les 50 étudiées présentent un résultat d'exploitation positif. Les conventions d'objectifs et de moyens (COM) représentent ainsi une part essentielle des ressources publiques (59 %), contribuant à assurer une certaine stabilité financière.

Selon Médiamétrie, près de 11 millions de personnes ont regardé au moins une chaîne de télévision locale au cours de la saison 2023-2024, soit 29 % des personnes interrogées. Par ailleurs, deux tiers des individus déclarent connaître au moins une chaîne locale. Chaque jour, environ 1,2 million de téléspectateurs regardent ces chaînes, témoignant de leur ancrage dans les usages médiatiques de proximité.

Au-delà de leur rôle de vecteur de communication territoriale, les chaînes locales constituent aujourd'hui un acteur reconnu de la création audiovisuelle. En tant que diffuseurs agréés par le CNC, elles participent au financement et à la coproduction d'œuvres, contribuant ainsi au dynamisme économique du secteur. La dernière étude du CNC relative à la production audiovisuelle aidée (2024) souligne que les chaînes locales ont investi environ 7,5 millions d'euros dans des œuvres soutenues. Les données les plus récentes confirment ainsi leur rôle structurant dans le développement de la production audiovisuelle régionale, malgré un modèle économique qui demeure fragile.

4. PRESENTATION DE LA CHAINE TELE PAESE ET HISTORIQUE DU SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE DE CORSE

La chaîne de télévision locale Télé Paese a été créée en 2006. Elle avait le statut, jusqu'en 2013, de télévision associative. Elle a ensuite été transformée en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC.SA) dont le Président-Directeur Général est M. Franco Farsetti.

Initialement ne couvrant que la Balagne, puis le Centre Corse, Télé Paese diffuse, depuis 2022, sur l'ensemble du territoire insulaire via la télévision numérique terrestre (TNT). Elle est aussi accessible sur l'ensemble des box internet, sur le site internet de la chaîne, ainsi que sur le service de streaming Molotov TV.

La chaîne Télé Paese emploie 11 personnes dont 6 CDI, 2 CDD, 1 alternance et 2 mi-temps. Sur ces 11 personnes, 5 sont des femmes.

Télé Paese est à ce jour l'unique télévision privée locale de Corse. En effet, la Corse compte trois diffuseurs audiovisuels : la chaîne publique France 3 Corse Via Stella créée en 2007, Télé Paese, ainsi que la plateforme de streaming ALLINDI créée en 2020. La chaîne Télé Paese, en tant qu'unique télévision locale privée de Corse, permet donc à la fois d'assurer un pluralisme de médias sur le territoire, ainsi qu'un pluralisme de partenaires financiers pour les producteurs audiovisuels locaux.

Soutenue par la Collectivité de Corse depuis sa création, la chaîne Télé Paese a été subventionnée tout d'abord annuellement jusqu'en 2013.

Depuis 2014, et sa transformation en SCIC.SA, elle bénéficie d'un soutien de la Collectivité de Corse dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens.

5. BILAN DE LA CONVENTION 2023-2025

Dans le cadre de la convention conclue entre la Collectivité de Corse et Télé Paese pour la période 2023-2025, la subvention de la Collectivité de Corse était affectée à la réalisation de cinq objectifs :

- Développer l'éditorial de proximité notamment dans le rural
- Soutenir le développement de la filière professionnelle insulaire
- Informer et donner la parole à la jeunesse insulaire
- Mettre en valeur culture, patrimoine et langue corses
- Rendre compte des différents aspects de la vie sur le territoire

Un comité de suivi annuel a pour objet de veiller au respect de l'exécution des termes de la convention et au suivi de ses objectifs. Le compte-rendu du comité de suivi de l'exercice 2025, qui s'est tenu le 2 avril 2026, est en annexe de la délibération.

Editorial de proximité et mise en valeur des différents aspects de la société corse

L'éditorial de proximité est au cœur de l'identité de la chaîne, mettant en valeur le territoire insulaire et favorisant les échanges quotidiens avec les citoyens. Cette ligne éditoriale est visible non seulement à travers les journaux quotidiens mais également à travers les coproductions d'œuvres ayant pour sujet la Corse et les corses. Le réseau de correspondants en microrégions mis en place par Télé Paese depuis plusieurs années permet de garantir cette proximité de manière efficace.

Le journal d'information *U Nutiziale* est diffusé du lundi au vendredi à 19h30 avec un format de 13 à 16 minutes en moyenne. Chaque week-end, *U Settimanale* propose un récapitulatif des reportages de la semaine. Cela représente en moyenne 4 à 5 reportages par jour, 100 reportages par mois, 1 200 reportages par an avec plus de 3 500 interviews. Il est à noter que chaque semaine, un reportage de la chaîne est également diffusé sur TV5 Monde. Concernant les programmes, on peut citer *Paese in giru* ou *Tocc'à voi*.

Soutien au développement de la filière professionnelle insulaire

Télé Paese soutient la filière audiovisuelle corse par le biais de coproductions et d'achats de programmes, contribuant ainsi à la structuration d'un écosystème professionnel dynamique sur le territoire, composé de producteurs, intermittents et prestataires. La Corse compte aujourd'hui une quarantaine de producteurs et trois

diffuseurs : France 3 Corse Via Stella, Télé Paese et la plateforme Allindi. Parmi ces diffuseurs, France 3 Corse Via Stella et Télé Paese sont éligibles au Centre National du Cinéma (CNC), ce qui permet aux apports qu'ils effectuent dans les projets audiovisuels de déclencher des aides publiques significatives pour les producteurs.

Ce rôle de levier des diffuseurs locaux est central dans le développement de la filière et constitue l'un des fondements du soutien apporté par la Collectivité de Corse à Télé Paese. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération conclue avec le CNC, selon laquelle chaque euro engagé par le CNC correspond à deux euros engagés par la Collectivité.

Entre 2023 et 2025, c'est ainsi 46 œuvres qui ont été coproduites par Télé Paese dans le cadre du soutien au développement de la filière professionnelle insulaire. Cela représente 36 documentaires, et 10 captations.

En matière de diffusion, un documentaire est diffusé chaque soir du lundi au jeudi, suivi de deux autres, tandis que les captations de concerts sont programmées les vendredis, samedis et dimanches, suivies également de deux autres spectacles. Tous ces programmes sont accessibles en replay sur le site de la chaîne.

Informier et donner la parole à la jeunesse insulaire

Télé Paese a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux : on comptabilise 64 000 abonnés sur Facebook, 17 500 sur Instagram, et 6 200 sur TikTok. Cette présence sur les réseaux sociaux permet à la chaîne de cibler un public plus jeune ainsi que la diaspora.

Par ailleurs, Télé Paese a commencé à développer plusieurs projets impliquant la jeunesse insulaire : la diffusion de la météo en langue corse en collaboration avec des jeunes de différentes microrégions ainsi qu'un projet de journal télévisé (*U Ghjurnalettu*) avec des élèves d'écoles bilingues.

Valorisation de la langue corse

Concernant la valorisation de la langue corse, le bilan de la chaîne montre une augmentation continue du volume horaire en langue corse depuis plusieurs années. En effet, ce volume est passé de 1 425 heures en 2020 (16% du volume horaire global) à 2 290 heures en 2025 (26% du volume horaire global). Il est à noter que cette méthodologie comptabilise aussi bien les programmes entièrement en langue corse que ceux offrant un « espace proposé au bilinguisme » dans la mesure où il est difficile de quantifier précisément la part de langue corse dans ces derniers. Sur ces 2 290 heures, 1 527 heures concernent les programmes (magazines, théâtre et musique, documentaires), et 763 heures l'information (journaux, magazines, météo). Cette augmentation de l'utilisation de la langue corse s'explique majoritairement par le partenariat avec RCI (émission *A Matinale*).

Parmi les programmes bilingues, on peut relever notamment *A Matinale* en partenariat avec RCI, *I Santi Corsi* en partenariat avec l'Adecec, *Da u celu* ainsi que des clips musicaux. La langue corse est valorisée autant que possible dans les journaux d'information et les diverses émissions (*Tocc'à voi*, *L'invité de la rédac*) en fonction des invités. Il est à noter l'arrivée en 2025 de la météo en langue corse, d'*U Ghjurnalettu*, et du programme *Professore Spiega Tuttu* (achat de programme auprès de la société insulaire Pasta Prod).

6. LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION 2026-2028

Il est proposé de conclure une convention cadre d'objectifs et de moyens pour la période 2026-2028, avec affectation annuelle de subvention. Les subventions pour les années 2027 et 2028 seront affectées par avenant ultérieurement.

Les objectifs de Télé Paese pour ce projet de convention sont dans la lignée de ceux de la précédente convention :

Objectif 1 : Renforcement de l'éditorial de proximité, jeunesse, formation

Proximité :

La chaîne affirme la proximité territoriale comme l'élément central de son identité éditoriale. À ce titre, elle s'engage à valoriser l'ensemble du territoire insulaire, à favoriser la rencontre quotidienne avec les citoyens et à développer une offre audiovisuelle participative.

Afin d'assurer une couverture équilibrée de la Corse, la chaîne renforcera ses moyens de production, notamment en consolidant ses équipes de journalistes-reporters d'images (JRI) et son réseau de correspondants permanents régionaux. Elle veillera par ailleurs à encourager l'usage de la langue corse au sein de ses programmes, reportages et productions éditoriales.

Jeunesse :

La chaîne entend valoriser la jeunesse insulaire dans toutes ses composantes, en associant pleinement à cette démarche un volet sportif et un volet formation. Ce volet se décline selon les axes suivants :

- Découverte des métiers de l'audiovisuel par les jeunes en poursuivant les conventions de partenariat en cours avec le Lycée de Balagne, le Collège Pascal Paoli à L'Isula, ainsi que les programmes Météo des Enfants et Ghjurnalettu di a Ghjuventù, ce dernier ayant vocation à être réalisé en langue corse.
- Favoriser la prise de parole des jeunes via la réalisation d'émissions conçues par eux, portant notamment sur leur vision de la Corse de demain, avec l'accompagnement éditorial et technique des équipes de Télé Paese. La chaîne s'engage également à inviter régulièrement des jeunes sur ses plateaux.
- Partenariats avec les lycées de Corse — généraux, technologiques, professionnels et agricoles — axés sur la découverte des métiers et des coulisses de l'audiovisuel, en lien notamment avec le CLEMI (Centre pour l'Éducation aux Médias et à l'Information).

Objectif 2 : Soutien à la filière audiovisuelle par les achats de programmes et les coproductions

En tant que l'un des trois diffuseurs du territoire, la chaîne contribue à la structuration de la filière audiovisuelle corse à travers ses achats de programmes et ses coproductions. Ces investissements permettent aux producteurs locaux de diversifier leurs sources de financement tout en consolidant la ligne éditoriale de la chaîne.

Télé Paese s'engage à accompagner un minimum de dix œuvres par an, incluant documentaires, captations et fictions, par des apports en numéraire sous forme de coproductions et d'achats de programmes.

La chaîne ambitionne, en complément, de développer des œuvres en langue corse, notamment un documentaire en langue corse ainsi qu'un spectacle en langue corse.

Objectif 3 : Promotion de la langue, de la culture et du patrimoine corses

La chaîne entend promouvoir la langue corse ainsi que la richesse culturelle et

patrimoniale de l'île, en développant des formats innovants, notamment des émissions en direct, incluant la reprise du programme *In passendu*. Une ouverture vers les cultures du bassin méditerranéen pourra également être envisagée.

La chaîne s'engage également à valoriser les villages et leurs habitants à travers des émissions bilingues et intergénérationnelles, mettant en lumière la richesse culturelle et patrimoniale du territoire, ainsi que la couverture régulière des manifestations traditionnelles (foires, salons, festivals, événements divers).

Dans cette perspective, Télé Paese développera des formats dédiés à la rencontre des intercommunalités, des maires, et plus largement des acteurs et des habitants du rural, afin de présenter leurs projets, leurs initiatives locales et leurs ambitions pour leur territoire.

7. COÛT DU PROJET

7.1 Fonctionnement

Le coût total prévisionnel éligible du projet en fonctionnement sur la durée de la convention (2026-2029) est évalué à 1 434 750 € HT conformément aux budgets prévisionnels en annexe 1 de la présente convention.

Le montant prévisionnel maximal de la subvention en fonctionnement attribuée par la Collectivité de Corse à la chaîne pour la période 2026-2028 est de 660 000 € (six-cent-soixante mille euros).

Montant de la subvention de fonctionnement 2026 et taux d'intervention :

Sur les crédits d'autorisation de programme inscrits au programme, chapitre, fonction et compte susvisés de son Budget, la Collectivité de Corse apporte un soutien financier pour l'année 2026 d'un montant prévisionnel maximal de 220 000 € (deux-cent-vingt mille euros) équivalent à environ 46% du montant total des coûts éligibles de la convention établis à la signature des présentes qui s'élèvent à 478 250 € HT.

7.2 Investissement

Le coût total éligible prévisionnel du projet en investissement sur la durée de la convention (2026-2028) est évalué à 765 000€ HT conformément aux budgets prévisionnels en annexe 1 de la présente convention.

Le montant prévisionnel maximal de la subvention de la Collectivité de Corse pour la période 2026-2028 est de 360 000 € (trois cent soixante mille euros).

Montant de la subvention d'investissement 2026 et taux d'intervention :

Sur les crédits d'autorisation de programme inscrits au programme, chapitre, fonction et compte susvisés de son Budget, la Collectivité de Corse apporte un soutien financier pour l'année 2026 d'un montant prévisionnel maximal de 120 000 € (cent-vingt mille euros) équivalent à environ 47% du montant total des coûts éligibles de la convention établis à la signature des présentes qui s'élèvent à 255 000 € HT (Cf. annexe 1).

Il est donc proposé :

- ✓ D'approuver le projet de convention cadre d'objectifs et de moyens pour la période 2026-2028 avec la SCIC.SA Télé Paese dans le cadre du soutien au développement de la chaîne de télévision locale Télé Paese ;

- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer cette convention ;
- ✓ D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les avenants afférents à cette convention, sous réserve qu'ils n'ont pas pour effet d'augmenter la subvention prévisionnelle maximale pour la période 2026-2028;
- ✓ D'attribuer une subvention d'un montant de **220 000 €** à imputer sur le programme 4423 « Culture – Fonctionnement », à la SCIC.SA Télé Paese pour l'exercice 2026 ;
- ✓ D'attribuer une subvention d'un montant de **120 000 €** à imputer sur le programme 4423 « Culture – Investissement », à la SCIC.SA Télé Paese pour l'exercice 2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.